

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
COMMUNE DE SAILLY-SUR-LA-LYS

DÉCISION RELATIVE À LA SIGNATURE D'UN DEVIS DESTINÉ À  
L'ORGANISATION DE L'EXPOSITION « AU GRÉ D'UNE PROMENADE »  
A SAILLY-SUR-LA-LYS

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 28 mai 2020 attribuant une délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Considérant qu'il est nécessaire de faire appel à des prestataires dans le cadre de l'organisation de l'exposition « Au gré d'une promenade » du 16 au 17 septembre 2023

Vu les propositions tarifaires reçues de la société BD Graphic

**DECIDE**

**ARTICLE 1**

est signé avec la société BD Graphic (sise 16, rue Emile Roche 59940 Estaires ) un devis pour assurer l'impression et l'encadrement des photos de l'exposition « Au gré d'une promenade », soit un montant de 2764.08 euros TTC

**ARTICLE 2**

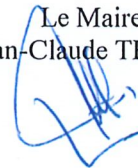
la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 4 Avril 2023

DEC 2023/66



Le Maire,  
Jean-Claude THOREZ



DGS